

MAIRIE DE TOUCY**CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 29 Mars 2017
A 20 heures**

Convocation du 23 mars 2017
Affichage du 3 avril 2017

Le **29 mars 2017 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Patrice VICART, Chantal RAVERDEAU, Bernard SALOMEZ, Laurent BONNOTTE, Françoise FAU, Robert GERMAIN, Michèle BONARDI, Florence TOUZEAU, Anne-Marie REGNERY, Valérie LE VRAUX, Gérard PIESYK, Catherine BARBIER, Félix JACQ, Michèle PASQUET, Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Jean-Luc MINIER
Jean-Jacques GUILLOTOT par Patrice VICART, Bruno MAMERON par Michel KOTOVTCHIKHINE, Nathalie PASCAULT par Valérie LE VRAUX, Catherine RAVIER-LETENDART par Sonia ALLARD - CARREAU

Absent(s):

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Michèle BONARDI

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2017.
Tous les membres présents signent le registre.

- Comptes administratifs 2016 budgets annexes camping, lotissement, assainissement, budget principal commune.
- Comptes de gestion 2016 budgets annexes camping, lotissement, assainissement, budget principal commune.
- Affectation des résultats budgets annexes camping, lotissement, assainissement, budget principal commune.
- Budgets primitifs 2017 camping, lotissement et assainissement.
- Etat du personnel au 01/01/2017.
- Taux promus/promouvables.
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps incomplet.
- Créances éteintes.
- Bulletin municipal : choix du prestataire et tarification des encarts publicitaires.
- Indemnités des élus : modification de l'indice terminal.
- Réhabilitation d'un bâtiment à l'école élémentaire et aménagement d'un accueil périscolaire : plan de financement.

MAIRIE DE TOUCY

- Réhabilitation de la bibliothèque et création d'un espace Pierre Larousse : choix définitif des entreprises.
- Autorisation Communauté de Communes Puisaye Forterre de poursuivre les procédures d'urbanisme engagées par les communes.
- Ecole élémentaire : séjour à la neige.
- Vente d'un logement DOMANYS.
- Questions diverses.

ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2017 (DE 2017 05)

Vu l'avis du Comité Technique émis le 24 janvier 2017.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, le tableau des effectifs au 1er janvier 2017 :

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

SERVICES	Nbre	Equivalent temps plein
<u>Atelier technique</u>	10,00	10,00
<u>Administratif</u>	6,00	5,14
<u>Police</u>	1,00	1,00
<u>Bibliothèque</u>	2,00	2,00
<u>Ecole maternelle</u>	6,00	5,14
<u>Ecole primaire</u>	7,00	5,57
<u>Salle polyvalente</u>	1,00	1,00
<u>Affectations diverses</u>	1,00	1,00
<u>TOTAL TITULAIRES</u>	34,00	30,85
<u>Personnel non titulaire (auxiliaires, contractuels)</u>		
<u>Contrat unique d'insertion (droit privé)</u>	4,00	4,00
<u>Emplois d'avenir (droit privé)</u>	1,00	1,00
<u>TOTAL CONTRATS DROIT PRIVE</u>	5,00	5,00
TOTAL GENERAL	39,00	35,85

TAUX PROMUS/PROMOUVABLES (DE 2017 06)

Vu l'avis du Comité Technique du 24 janvier 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le tableau d'avancement du personnel suivant :

Grade	Nbre d'agents remplissant les conditions en 2017	Ratio 2017	Nbre d'agents promouvables en 2017
Rédacteur principal de 2ème classe	1	100 %	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	14	100 %	14

MAIRIE DE TOUCY**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (DE 2017 07)**

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal,
D'approuver la création du poste suivant au tableau des effectifs à compter du 1er avril 2017 suite à avancement de grade :

La création d'1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps incomplet à raison de 24 heures par semaine.

Le Conseil Municipal,
APPROUVE, à l'unanimité, la création du poste visé ci-dessus.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

CREANCES ETEINTES (DE 2017 08)

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, les admissions en créances éteintes suivantes :

- Effacement d'une dette de cantine scolaire sur 2012 et 2013 suite à jugement du Tribunal d'Instance d'Auxerre en date du 10 juin 2013 pour un montant de **324.85 €**.
- Effacement d'une dette de cantine, garderie et nouvelles activités périscolaires sur 2016 suite à jugement du Tribunal d'Instance d'Auxerre en date du 19 janvier 2017 pour un montant de **31.45 €**.
- Effacement d'une dette de cantine, garderie et nouvelles activités périscolaires sur 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 suite à jugement du Tribunal d'Instance d'Auxerre en date du 3 octobre 2016 pour un montant de **2 853.19 €**.
- Effacement d'une dette de cantine, garderie et nouvelles activités périscolaires sur 2016 suite à jugement du Tribunal d'Instance d'Auxerre en date du 12 octobre 2016 pour un montant de **201.40 €**.
- Effacement d'une dette de remboursement de livres sur 2017 suite à jugement du Tribunal d'Instance d'Auxerre en date du 8 mars 2017 pour un montant de **145.20 €**.

Imputation au compte 6542 : créances éteintes.

Arrivée du conseiller municipal Gilles DEMERSSEMAN

BULLETIN MUNICIPAL : ATTRIBUTION DU MARCHE (DE 2017 09)

Sur proposition de Bruno MAMERON, délégué à la communication, et après analyse des offres suite à consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'offre de VOLUPRINT pour la période de 2017 à 2020 :

- Couverture 4 pages, papier COUCHE BRILLANT 150 g/m², impression quadri recto/verso, intérieur 20 pages

MAIRIE DE TOUCY

- Tirage à 1800 exemplaires : 1 949 € HT
- Couverture 4 pages, papier COUCHE BRILLANT 150 g/m², impression quadri recto/verso, intérieur 24 pages
Tirage à 1800 exemplaires : 2 160 € HT
 - Bulletin Spécial Associations format A5 16 pages, papier COUCHE BRILLANT 115 g/m², impression quadri recto verso.
Tirage à 2 500 exemplaires : 723 € HT

BULLETIN MUNICIPAL : TARIFICATION DES ENCARTS PUBLICITAIRES (DE 2017 10)

Sur proposition de Bruno MAMERON, adjoint délégué à la communication, les tarifs des encarts publicitaires dans le bulletin municipal seront maintenus (4 parutions par an) à compter de 2017 :

Tarifs des encarts

60 x 25	84 € par an
60 x 50	168 € par an
70 x 60	252 € par an
100 X 60	336 € par an
120 X 100	672 € par an
190 X 65	680 € par an
180 X 130	1 008 € par an

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE les tarifs visés ci-dessus pour 4 parutions par an.

INDEMNITES ELUS (DE 2017 11)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

Vu la délibération N° DE_2014_29 du 2 avril 2014 fixant le montant des indemnités du Maire, des Adjoints et Conseillers délégués en pourcentage de l'indice 2015 (indice terminal).

Vu les délibérations N° DE_2015_92 du 25 novembre 2015 et DE_2016_42 du 4 mai 2016 fixant le montant des indemnités du Maire, des Adjoints et Conseillers délégués en pourcentage de l'indice 2015, suite à remplacement d'adjoints.

Vu la réforme du Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).

Vu le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Considérant que l'indice terminal a été modifié à compter du 1er janvier 2017 et qu'il convient de revaloriser les indemnités en fonction de cet indice terminal.

M. le Maire propose au Conseil Municipal le tableau suivant pour les indemnités des élus :

FONCTION	NOM DE L'ELU	% INDICE TERMINAL	MAJORATION au titre de chef lieu de canton
Maire	Michel KOTOVTCHIKHINE	40%	15%
1er Adjoint	Christine PICARD	10,50%	15%
2ème Adjoint	Patrice VICART	10,50%	15%

MAIRIE DE TOUCY

3ème Adjoint	Chantal RAVERDEAU	10,50%	15%
4ème Adjoint	Gérard PIESYK	10,50%	15%
5ème Adjoint	Catherine BARBIER	10,50%	15%
Conseiller délégué	Bruno MAMERON	6,50%	
Conseiller délégué	Françoise FAU	6,50%	
Conseiller délégué	Bernard SALOMEZ	6,50%	
Conseiller délégué	Laurent BONNOTTE	6,50%	
Conseiller délégué	Jean-Jacques GUILLOTOT	6,50%	

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,
FIXE, pour la durée du mandat municipal, les taux des indemnités ci-dessus.

REHABILITATION D'UN BATIMENT A L'ECOLE ELEMENTAIRE ET AMENAGEMENT D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE (DE 2017_12)

Vu la délibération N° DE_2016_76 du 24 août 2016 décidant l'un projet de rénovation de l'ensemble du petit bâtiment à l'école primaire incluant l'aménagement de 2 salles pour le périscolaire.

Considérant que pour pouvoir prétendre aux subventions européennes FEADER, certaines normes thermiques doivent être atteintes.

Considérant que dans son diagnostic énergétique, l'architecte BAT GRIMOIN présente 3 scénarii pour des améliorations énergétiques et que pour atteindre les performances souhaitées il faut intervenir sur la production de chaleur et par conséquent installer une nouvelle chaudière gaz à condensation.

Le Conseil Municipal,

Après débat et vote à l'unanimité,

ACCEPTE les travaux et le plan de financement suivants :

DETAIL DES TRAVAUX

• Plâtrerie sols souples peinture	16 000.00 €
• Menuiseries	26 600.00 €
• Plafonds suspendus	7 900.00 €
• Electricité	24 000.00 €
• Chauffage ventilation	27 400.00 €
• Isolation thermique extérieure	33 000.00 €
• Couverture bac acier	58 000.00 €
• Plus value volet roulant et chaudière	17 100.00 €
TOTAL DEPENSES TRAVAUX HT	210 000.00 €
• Maîtrise d'oeuvre 7.9 %	16 590.00 €
• Bureau contrôle technique plomb, amiante	2 100.00 €
• Bureau de coordination SPS	2 100.00 €
• Mission contrôle	3 150.00 €
• Assurances	5 250.00 €
TOTAL DEPENSES IMMATERIELLES HT	29 190.00 €
TOTAL DES DEPENSES HT	239 190.00 €

MAIRIE DE TOUCY**PLAN DE FINANCEMENT****Dépenses :**

Travaux	210 000 €
Dépenses immatérielles	29 190 €
TOTAL	239 190 €

Recettes :

Caisse d'allocations familiales	28 815 €
DETR (30 % sur 210 000 €)	63 000 €
FEADER	99 537 €
Autofinancement	47 838 €
TOTAL	239 190 €

AUTORISE le Maire à solliciter toutes les subventions les plus larges possibles et notamment le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), une aide de la Caisse d'Allocations Familiales et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

REHABILITATION BIBLIOTHEQUE : CHOIX DES ENTREPRISES (DE 2017 13)

Vu la délibération N° DE_2016_68 en date du 27 juillet 2016 acceptant la réhabilitation de la bibliothèque et l'aménagement d'un espace Pierre Larousse dans le cadre du bicentenaire de Pierre Larousse et définissant le détail des travaux et le financement.

Vu la délibération N° DE_2016_100 en date du 30 novembre 2016 décidant le choix des entreprises retenues pour les lots N° 1 à 11, exceptés les lots 4 et 5.

Considérant qu'une consultation pour la réhabilitation de la bibliothèque et l'aménagement d'un espace Pierre Larousse a été lancée le 25 octobre 2016.

Considérant l'analyse définitive des offres par l'architecte Thierry LE RU et notamment les lots 4 et 5.

Le Maire propose de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Gros oeuvre	114 878.09 € HT Entreprise TAUPIN
Lot 2 : Charpente couverture	14 221.52 € HT Entreprise CHEMOLLE
Lot 3 : Menuiseries extérieures alu	42 107.00 € HT Entreprise ROBIN DUCROT
Lot 4 : Menuiseries ext. int. bois	69 875.00 HT Entreprise BOULLIE
Lot 5 : Plâtrerie isolation	38 571.00 € HT Entreprise LOPES VIERA
Lot 6 : Electricité	31 895.85 € HT Entreprise APAGELEC
Lot 7 : Plomberie chauffage VMC	79 715.00 € HT Entreprise BTPA
Lot 8 : Plafonds suspendus	6 682.19 € HT Entreprise WE SOL'D
Lot 9 : Carrelage	9 921.29 € HT Entreprise ART & TECH
Lot 10 : Peinture revêtements sol	50 392.03 € HT Entreprise DELAGNEAU
Lot 11 : Ascenseur	25 760.00 € HT Entreprise SCHINDLER

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 22 voix, Abstention : 1 voix),

ACCEPTE la proposition visée ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer les actes d'engagement et toutes les pièces afférentes à ces marchés.

MAIRIE DE TOUCY

AUTORISE le Maire à signer les marchés.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2016 (DE 2017_14)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 13 mars 2017.

Considérant que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2016 du budget annexe Lotissement des Cinq Quartauts dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Catherine BARBIER pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 4 abstentions

APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe Lotissement des Cinq Quartauts lequel peut se résumer de la manière suivante :

 FONCTIONNEMENT	 DEPENSES	 RECETTES
Réalisations	513 202.31	513 202.31
Résultat reporté		
Total fonctionnement	513 202.31	513 202.31
Résultat de clôture	0	0

 INVESTISSEMENT	 DEPENSES	 RECETTES
Réalisations	589 366.79	512 660.25
Résultat reporté	197 160.27	
Total fonctionnement	786 527.06	512 660.25
Restes à réaliser	0	0
Résultat de clôture	273 866.81	0

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : 0
 Investissement : - 273 866.81 €
 Résultat global : - 273 866.81 €

Intervention de Sonia ALLARD CARREAU : « je ne peux pas voter en l'état le CA du lotissement. Cela fait 3 ans que je vous dis qu'il faut financer le stock, au minimum 77000 € par an, ce qui correspond à l'annuité et ne peut pas cautionner cette situation car cela revient à laisser un gros déficit pour 2020 aux successeurs. »

Intervention de Gilles DEMERSSEMAN : « je souligne qu'il s'agit de la 3^{ème} année consécutive que Sonia explique les règles comptables et les impacts sur la sincérité des comptes et que le fait d'inscrire la ligne en dépense sur le budget communal implique le financement par l'emprunt des opérations engagées. »

Catherine BARBIER répond qu'en effet 150 000 € seront transférés du budget communal au budget lotissement au détriment d'investissements ou de dépenses d'entretien.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE CAMPING 2016 (DE 2017_15)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 13 mars 2017.

Considérant que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2016 du budget annexe Camping dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Catherine BARBIER pour le vote du compte administratif.

MAIRIE DE TOUCY

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe Camping lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	4 163.59	5 305.28
Résultat reporté		3 133.00
Total fonctionnement	4 163.59	8 438.28
Résultat de clôture		4 274.69

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations		3 644.00
Résultat reporté		2 776.21
Total fonctionnement	0	6 420.21
Restes à réaliser	10 000.00	5 250.00
Résultat de clôture		1 670.21

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	1 670.21 €
Fonctionnement :	4 274.69 €
Résultat global :	5 944.90 €

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2016 (DE 2017 16)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 13 mars 2017.

Considérant que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2016 du budget annexe Assainissement dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Catherine BARBIER pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe Assainissement lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	184 017.79	163 712.90
Résultat reporté		82 379.87
Total fonctionnement	184 017.79	246 092.77
Résultat de clôture		62 074.98

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	116 833.87	126 445.63
Résultat reporté		13 516.17
Total fonctionnement	116 833.87	139 961.80
Restes à réaliser	10 000.00	0
Résultat de clôture		13 127.93

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	13 127.93 €
Fonctionnement :	62 074.98 €
Résultat global :	75 202.91 €

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2016 (DE 2017 17)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 15 mars 2017.

MAIRIE DE TOUCY

Considérant que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2016 du budget principal Commune dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Catherine BARBIER pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 3 abstentions

APPROUVE le compte administratif 2016 du budget principal Commune lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	2 253 243.25	2 558 957.14
Résultat reporté		194 093.42
Total fonctionnement	2 253 243.25	2 753 050.56
Résultat de clôture		499 807.31

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	624 520.79	498 114.58
Résultat reporté	163 799.94	
Total fonctionnement	788 320.73	498 114.58
Restes à réaliser	336 045.00	147 000.00
Résultat de clôture	479 251.15	

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement :		499 807.31 €
Investissement :	-	479 251.15 €
Résultat global :		20 556.16 €

Intervention de Sonia ALLARD CARREAU : « Je demande si le tableau récapitulatif des résultats 2016 et restes à réaliser de l'ensemble des budgets a été envoyé aux élus ?

Il lui est répondu que ce sera envoyé.

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2016 (DE 2017 18)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

– Après délibération à l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE CAMPING 2016 (DE 2017 19)

Le Conseil Municipal,

MAIRIE DE TOUCY

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

– Après délibération à l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2016 (DE 2017 20)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

– Après délibération à l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2016 (DE 2017 21)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

MAIRIE DE TOUCY

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

– Après délibération à l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 BUDGETS ANNEXES ET BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte les résultats suivants pour 2016 :

Budget annexe camping :

001 Excédent d'investissement reporté : 6 420.21 €

002 Excédent de fonctionnement reporté : 4 274.69 €

Budget annexe Lotissement des Cinq Quartaux :

001 Déficit d'investissement reporté : - 273 866.81 €

Budget annexe Assainissement :

001 Excédent d'investissement reporté : 23 127.93 €

002 Excédent de fonctionnement reporté : 62 074.98 €

Budget principal Commune

001 Déficit d'investissement reporté : - 290 206.15 €

002 Excédent de fonctionnement reporté : 20 556.16 €

1068 Couverture du besoin de financement : 479 251.15 €

BUDGETS PRIMITIFS 2017

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2016 suivants :

Budget annexe lotissement (voté à l'unanimité) :

Fonctionnement : 516 721 €

Investissement : 662 701 €

Intervention de Sonia ALLARD CARREAU : « je prends note que 150 000 € venant du budget communal vont être alloués au budget du lotissement en 2017. Je semble enfin écoutée ! et c'est donc pour cela que je vote POUR ce budget lotissement. »

Budget annexe camping (voté à l'unanimité) :

Fonctionnement : 8 674 €

Investissement : 22 500 €

Budget annexe assainissement (voté à l'unanimité) :

Fonctionnement : 224 990 €

Investissement : 184 871 €

MAIRIE DE TOUCY

INTERCOMMUNALITE : AUTORISATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PUISAYE FORTERRE DE POURSUIVRE LES PROCEDURES D'URBANISEME ENGAGEES PAR LES COMMUNES (DE 2017 22)

- ***Vu*** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5215-20 ;
- ***Vu*** le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-9 ;
- Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, modifiant l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme ;
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L'article L123-1 stipulant que : «Un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale peut décider, le cas échéant après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme, d'un document en tenant lieu ou d'une carte communale, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion, ou du transfert de cette compétence.

Pour l'application du premier alinéa du présent Il bis, l'établissement public de coopération intercommunale compétent est substitué de plein droit dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence»
- Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 25 octobre 2016 portant création de la communauté de communes de Puisaye-Forterre et ses statuts
- Vu la délibération du conseil municipal en date du ayant prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme ainsi que ses objectifs et modalités de concertation ; ainsi que la délibération du débat sur les orientations générales du PADD N° DE_2012_80 en date du 28 novembre 2012 ;
- Considérant que la date de prescription est antérieure à la prise de compétence par la communauté de communes de Puisaye-Forterre,
- Considérant qu'il est nécessaire et indispensable de poursuivre et d'achever la procédure de révision générale et la procédure de révision allégée du PLU.

Il est donc proposé au Conseil municipal de donner son accord à la Communauté de communes de Puisaye-Forterre pour la poursuite de la procédure de PLU engagée par la commune avant le transfert de compétence.

Sur proposition du maire le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité, de donner son accord à la Communauté de communes de Puisaye-Forterre pour la poursuite la procédure de PLU engagée par la commune avant le transfert de compétence.

SEJOUR CLASSE DE NEIGE 2018 ECOLE ELEMENTAIRE (DE 2017 23)

Françoise FAU, déléguée aux affaires scolaires propose de reconduire le séjour classe de neige avec La Ligue de l'enseignement compte tenu qu'elle donne entière satisfaction et correspond aux attentes des enseignants.

Après débat, et vote :

Le Conseil Municipal,

MAIRIE DE TOUCY

ACCEPTE, à l'unanimité,

le projet de classe de neige de la Ligue de l'enseignement (du 21 au 26 janvier 2018 ou 28 janvier 2018 au 2 février 2018 à Arêches Beaufort) et son financement suivants:

- Séjour classe de neige pour 35 élèves + 2 enseignants + 2 accompagnateurs + le chauffeur (388 € par élève): 13 580.00 €

Au prix du séjour, s'ajoutera les frais de transport (bus) : des demandes de devis sont en cours.

La participation à charge de la commune sera à hauteur de 50 %, l'autre moitié sera à la charge des familles.

VENTE D'UN LOGEMENT DOMANYS (DE 2017 24)

L'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation offre la possibilité aux organismes d'HLM de céder des éléments de leur patrimoine. La commune est concernée par cette politique de vente.

L'Office Public de l'Habitat DOMANYS a décidé de vendre un logement social sur notre commune situé 17 rue du Chêne Fra, logement n° 1 et cadastré section AB 1264.

Conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune doit donner son avis sur cette vente.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la vente de ce logement par DOMANYS.

QUESTIONS DIVERSES

Tours de gardes des élections présidentielles : les conseillers s'inscrivent sur le tableau qui circule.

Le Maire souhaitant faire lecture des comptes rendus des derniers conseils communautaires, il lui a été demandé d'envoyer ces comptes rendus par courriel à tous les conseillers.

Prochaines réunions et manifestations :

- | | |
|--------------------------|---|
| ❖ Jeudi 30 mars 2017 | 19 h 30 Conseil communautaire à St Fargeau |
| ❖ Vendredi 31 mars 2017 | 18 h 30 Anniversaire 30 ans boutique « Chez Chantal » et pharmacie MENARD |
| ❖ Dimanche 2 avril 2017 | Toute la journée 20 ^{ème} salon du livre Pierre Larousse |
| ❖ Lundi 3 avril 2017 | 9 h 00 Commission des impôts directs
18 h 30 réunion CCAS |
| ❖ Samedi 8 avril 2017 | 10 h 00 Inauguration Beau Marché |
| ❖ Lundi 10 avril 2017 | 19 h 30 Conseil communautaire à St Fargeau |
| ❖ Mardi 11 avril 2017 | 19 h 30 Commission finances |
| ❖ Jeudi 13 avril 2017 | 20 h 00 Conseil municipal |
| ❖ Dimanche 23 avril 2017 | 8 h/19 h 1 ^{er} tour élections présidentielles |

MAIRIE DE TOUCY

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTOLE DE LEGALITE :

ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2017 **(DE_2017_05)**

TAUX PROMUS/PROMOUVABLES **(DE_2017_06)**

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE **(DE_2017_07)**

CREANCES ETEINTES **(DE_2017_08)**

BULLETIN MUNICIPAL : ATTRIBUTION DU MARCHÉ **(DE_2017_09)**

BULLETIN MUNICIPAL : TARIFICATION DES ENCARTS PUBLICITAIRES **(DE_2017_10)**

INDEMNITES ELUS (DE_2017_11) REHABILITATION D'UN BATIMENT A L'ECOLE ELEMENTAIRE ET AMENAGEMENT D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE **(DE_2017_12)**

REHABILITATION BIBLIOTHEQUE : CHOIX DES ENTREPRISES **(DE_2017_13)**

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2016 **(DE_2017_14)**

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE CAMPING 2016 **(DE_2017_15)**

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2016 **(DE_2017_16)**

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2016 **(DE_2017_17)**

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2016 **(DE_2017_18)**

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE CAMPING 2016 **(DE_2017_19)**

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2016 **(DE_2017_20)**

COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2016 **(DE_2017_21)**

INTERCOMMUNALITE : AUTORISATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PUISAYE FORTERRE DE POURSUIVRE LES PROCEDURES D'URBANISEME ENGAGEES PAR LES COMMUNES **(DE_2017_22)**

SEJOUR CLASSE DE NEIGE 2018 ECOLE ELEMENTAIRE **(DE_2017_23)**

VENTE D'UN LOGEMENT DOMANYS **(DE_2017_24)**